SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 3 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R3.3/d-(1+1)

AGW 16/12/2020

A31	C43	D1c	F47	F79
900	700	700	400 x 600	min. 1100 x 1300
3	0 ou 2 min. (2)	1	2	2 (4)
AGW 16/12/2020	Dispositif Annexe 4	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Responsable Signalisation RS H. lettres 6 cm. 700 x 700	ZONE DE SECURITE 0,50 M
	1	1	2	(8)

Remarques:

1. Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir du début du chantier;
   elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse à 30 km/h peut être placée à 150 m.
3. Les signaux sont répétés à gauche pour les chantiers de longue durée et si la circulation le justifie.
4. Les signaux F79 sont de dimensions 1100 x 1300 minimum.
5. Si présence de trottoir et ou piste cyclable: voir chantiers de 4° catégorie.
6. Le début du chantier est délimité par des barrières (dispositifs annexe 4 de l'AGW du 16/12/2020).
   Un signal D1c dont la flèche est inclinée à 45° est placé au-dessus de la barrière.
   Son bord inférieur se trouve au moins à 1,50 m du sol.
   Un feu jaune-orange est placé au-dessus de ce signal.
7. Une zone de sécurité de 0,50 m est constituée entre le balisage et la zone de travail.

Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

R.3

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 3 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R3.3/d-(1+1)

AGW 16/12/2020

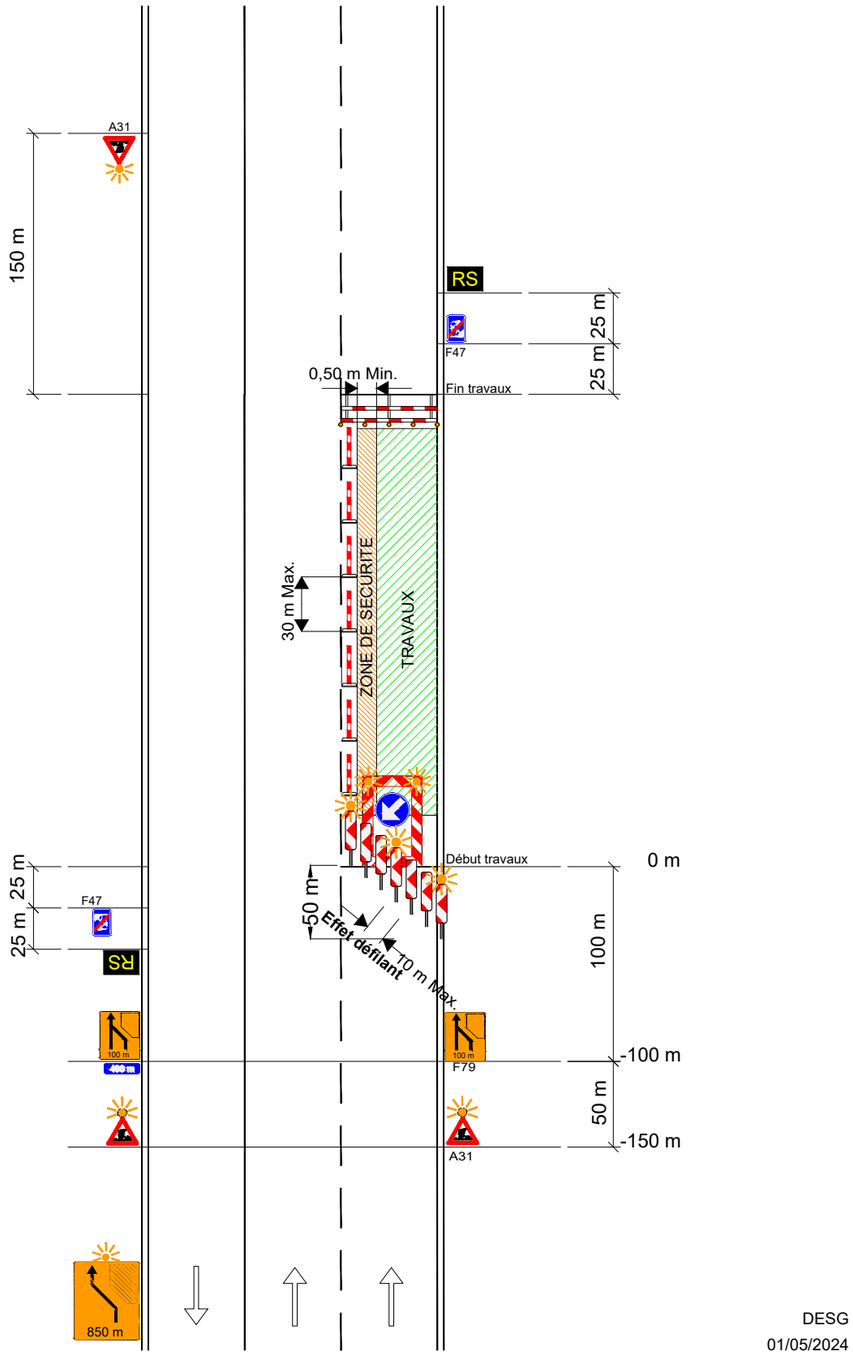

DESG

01/05/2024